

SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Opportunities en liquidation

Rapport de clôture de liquidation au 31 janvier 2020

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Remboursement final	3
Chiffres comptables	6
Inventaire et transactions	8
Notes aux états financiers	9
Rapport de performance	10
Rapport abrégé de la société d'audit	11



Quai de l'île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président
Directeur général, BCV

Florian MAGNOLLAY
Vice-président

Patrick BOTTERON
Membre
Directeur, BCV

Christian BEYELER
Membre

Oren-Olivier PUDER
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, directeur
Bertrand GILLABERT, directeur adjoint
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur
Frédéric NICOLA, sous-directeur
Antonio SCORRANO, sous-directeur

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
1212 Grand-Lancy

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale de Genève, Genève

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale de Genève, Genève

Information aux investisseurs

1) Modification concernant la direction du fonds

La composition du conseil d'administration de la direction du fonds est modifiée de la manière suivante, à compter du 4 juin 2019 :

- départ de M. Christian Pella, vice-président ;
- désignation de M. Florian Magnollay, membre, en tant que nouveau vice-président ;
- nomination de M. Oren-Olivier Puder, en tant que nouveau membre.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a constaté la conformité légale des modifications susmentionnées.

2) Dissolution et liquidation du fonds

Par publications des 23 et 31 janvier 2020 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch, les porteurs de parts ont été informés de la dissolution du compartiment et de son entrée en liquidation avec effet immédiat.

Un premier acompte de liquidation (remboursement de capital non soumis à l'impôt anticipé) a été versé le 29 janvier 2020 (date d'exécution) pour le 31 janvier 2020 (date de paiement), selon publication du 30 janvier 2020 et pour la seule classe de parts existante suivante :

Classe de parts	Code ISIN	Coupon	Montant brut et net
J	CH0424317490	No 1	CHF 99.00

Le remboursement final des parts interviendra après autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Remboursement final et distribution finale du résultat net

Distribution finale du revenu* :

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Distribution finale des revenus aux porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse			à l'étranger
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Classe J	Non	2	CHF	0.79994811	0.27998184	0.51996627	0.51996627

Remboursement final en capital* :

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Remboursement final en capital aux porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse			à l'étranger
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Classe J	Non	3	CHF	10.93609951	0.00000000	10.93609951	10.93609951

* La distribution finale des revenus et le remboursement final des parts interviendront après l'autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (Art. 116 al. 3 OPCC).

Chiffres comptables

Aperçu	Devise	16.03.19	(Lancement 25.07.18
		31.01.20	du fonds) 15.03.19
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe J CHF	2'535'361.84	90'155'360.44
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe J CHF	11.74	93.03
Total Expense Ratio (TER)	classe J	0.67%*	0.61%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.

* Le Total Expense Ratio (TER) correspond aux charges effectives imputées à la fortune du fonds du 16.03.19 jusqu'au 29.01.20. Depuis, le fonds ne paie plus de charges et le Total Expense Ratio (TER) a été annualisé.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)	31.01.20	15.03.19
Avoirs en banque		
à vue	2'125'281.17	498'896.50
Valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	0.00	89'678'825.00
Autres actifs	416'836.40	22'842.75
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	2'542'117.57	90'200'564.25
Engagements envers les banques à court terme	0.00	-273.11
Autres engagements	-6'755.73	-44'930.70
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	2'535'361.84	90'155'360.44

Evolution du nombre de parts de la classe J	Période comptable	16.03.19	(Lancement 25.07.18
		31.01.20	du fonds) 15.03.19
Position au début de la période comptable / Emission initiale		969'072	593'172
Parts émises		8'640	375'900
Parts rachetées		-761'680	0
Position à la fin de la période comptable		216'032	969'072

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable / Fortune nette à l'émission	90'155'360.44	59'317'200.00
Acompte de liquidation (Gain en capital)	-21'387'168.00	0.00
Solde des mouvements de parts	-74'805'652.74	34'797'084.10
Résultat total	8'572'822.14	-3'958'923.66
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	2'535'361.84	90'155'360.44

Compte de résultat	Période comptable	16.03.19	(Lancement 25.07.18
		31.01.20	du fonds) 15.03.19
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		0.02	0.03
Intérêts négatifs		-5'183.99	-2'218.48
Revenus des valeurs mobilières			
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs		1'190'961.00	65'265.00
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		8'263.60	-7'697.10
Total des revenus		1'194'040.63	55'349.45
Charges			
Intérêts passifs		-8.11	0.00
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-288'487.45	-302'054.06
Autres charges		-5'635.92	-7'640.00
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-727'094.76	0.00
Total des charges		-1'021'226.24	-309'694.06
Résultat net		172'814.39	-254'344.61
Gains et pertes de capital réalisés		5'689'264.72	-993'836.02
Résultat réalisé		5'862'079.11	-1'248'180.63
Gains et pertes de capital non réalisés		2'710'743.03	-2'710'743.03
Résultat total		8'572'822.14	-3'958'923.66

Utilisation du résultat de la classe J	Période comptable	16.03.19	25.07.18
		31.01.20	15.03.19
Résultat net		172'814.39	-254'344.61
Résultat disponible pour être réparti		172'814.39	-254'344.61
Affectation de la perte de l'exercice aux gains et pertes de capital accumulés		0.00	-254'344.61
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		172'814.39	0.00
Report à compte nouveau		0.00	0.00
Total		172'814.39	-254'344.61

Inventaire et transactions

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
Avoirs en banque à vue	2'125'281.17	83.60
Autres actifs	416'836.40	16.40
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	2'542'117.57	100.00
Autres engagements	-6'755.73	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	2'535'361.84	

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		0
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
Positions fermées en cours de période comptable			
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs			
CH0001503199	Belimo Holding nom.		1'100
CH0002497458	SGS nom.	400	2'200
CH0006372897	Interroll Holding nom.		2'880
CH0010645932	Givaudan nom.	550	2'400
CH0010702154	Komax Holding nom.		20'000
CH0012280076	Straumann Holding nom.		6'500
CH0012549785	Sonova Holding nom.	5'950	32'950
CH0013841017	Lonza Group nom.	3'970	20'770
CH0014852781	Swiss Life Holding nom.	1'880	13'880
CH0024608827	Partners Group Holding nom.	520	7'020
CH0024638196	Schindler Holding bp		24'500
CH0030170408	Geberit nom.	1'040	12'340
CH0033361673	u-blox Holding nom.		52'000
CH0038863350	Nestle nom.	34'500	34'500
CH0210483332	Cie Financiere Richemont nom.		62'200
CH0311864901	VAT Group nom.	1'350	53'350
CH0360826991	Comet Holding nom.		57'000
CH0363463438	Idorsia nom.	14'640	91'640
CH0386200239	Medartis nom.		29'700
CH0406705126	Sensirion Holding nom.		41'900
CH0418792922	Sika nom.	1'310	36'010

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options
 2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

SYNCHRONY MARKET FUNDS – Synchrony Swiss Opportunities en liquidation	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commission d'émission à la charge de l'investisseur en faveur des distributeurs
Classe J	0.65%* (jusqu'au 29.01.20) 0.00% (dès le 30.01.20)	Max. 2.50%

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion réduite

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser l'activité de distribution. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum des commissions de gestion à la charge des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe du fonds résulte de la quote-part à la valeur vénale de la fortune du fonds revenant à la classe en question, réduite d'éventuels engagements du fonds attribués à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. Il y a arrondi à deux décimales.

Rapport de performance

		2018	2019	2020 au 31 janv.
Performance : – Classe J (lancée le 25.07.18)	%	-19.61	36.87	0.57

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes finaux ci-joints du compartiment **Synchrony Swiss Opportunities en liquidation** faisant partie du fonds de placements **SYNCHRONY MARKET FUNDS** comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour la période du 16 mars 2019 au 31 janvier 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de Direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de Direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de Direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes finaux. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes finaux ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes finaux. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes finaux puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes finaux dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes finaux pour la période du 16 mars 2019 au 31 janvier 2020 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément ainsi que celles régissant l'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

KPMG SA

Yvan Mermod
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Santiago Ramos
Expert-réviseur agréé

Genève, le 21 février 2020

Annexe:

- Comptes finaux comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC